

150 075

**Appel à projet médico-social du 15 octobre 2013 pour la création de lieux de vie sur le  
département du Puy-de-Dôme**

**Avis de classement de la Commission de sélection d'appel à projet médico-social placée auprès  
du Président du Conseil général du Puy-de-Dôme**

**Réunie le 23 mai 2014**

Conformément aux dispositions du décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 définissant les modalités de la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a lancé un appel à projet pour la création de lieux de vie sur le département du Puy-de-Dôme pour des jeunes de 11 à 18 ans

5 dossiers ont été reçus par le Conseil général. Un dossier a été rejeté préalablement conformément à l'article R 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

Le classement des dossiers a été établi par la commission de sélection d'appel à projet conformément aux critères énoncés dans l'avis d'appel à projet.

Après examen des quatre dossiers, le classement retenu à l'unanimité des voix délibératives est le suivant :

**N°1 : Association ALIAS 63**

N°2 : Association CPCV Sud-Est

N°3 : Mr et Mme BOISNIER- la Ferme de GOUZINAT

N°4 : Association VOLC'HORIZONS

**Les projets classés en n° 2, 3 et 4 ne sont pas retenus par la commission de sélection des appels à projets.**

Cet avis de classement est publié au recueil des actes administratifs du Département du Puy-de-Dôme et diffusé sur le site internet du Conseil général.

Le Président de la Commission de sélection des Appels à projets  
par délégation

Claude BOILON REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**/ 5 JUIN 2014**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ